

Contrat Agneau 2026

Le présent contrat est passé entre :

Le paysan : Patrick et Jonathan KIRCHNER demeurant au 71 chemin Garrouset - 31470 Fontenilles 06 86 56 39 84 / 06 13 23 01 56 D'une part,	L'amapien de l'AMAP Prénom : Nom : Adresse : Tél. : E-mail : D'autre part.
--	---

1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet l'approvisionnement de l'ACHETEUR par les PAYSANS en produits d'origine animale que l'ACHETEUR s'engage à acheter à forfait pour toute la durée de la saison, selon un calendrier de livraisons régulières précisé ci-dessous. La durée de la saison est fixée sur l'année civile 2026, commençant à courir du 27/02/2026 pour s'achever le 27/11/2026.

2 : Mode de Production

Les PAYSANS s'engagent à élever les produits objets du présent contrat, sans produit chimique de synthèse et sans OGM dans le strict respect des règles et des normes sanitaires et vétérinaires de production, de conservation et de distribution applicables à sa profession. Il s'engage notamment à assurer la complète traçabilité des produits qu'il livrera à l'ACHETEUR. Par ailleurs, le conditionnement des produits précisera, outre la date de production (abattage), la date limite de consommation. Les PAYSANS s'engagent à assurer la parfaite conservation des produits jusqu'à leur livraison. Ils s'interdisent de distribuer des produits qui auraient été congelés sauf à en aviser l'ACHETEUR et à garantir le respect de la chaîne du froid.

Les animaux élevés sont de race TARASCONNAISE (Agriculture Paysanne et Biologique).

3 : Définition de la part :

Les parties sont solidaires des aléas de production tant quantitatifs que qualitatifs (maladies, intempéries, etc.). En conséquence, elles déclarent expressément accepter ces aléas sans pouvoir former aucune réclamation dans l'hypothèse où la valeur d'une distribution ou de l'ensemble des distributions réalisées en exécution du contrat serait supérieure ou inférieure au prix forfaitaire.

Les colis sont constitués de pièces de viandes découpées, mises sous-vide, étiquetées et pesées en salle de découpe agréée. La viande est prête à être consommée ou congelée. Le producteur s'engage à proposer des lots au plus près du poids prévu.

• a) Lot d'agneau :

Un colis pèse environ 4 kilos à 16 euros/kg soit 64 € (soixante quatre euros) par colis.

Le colis correspond à ¼ d'agneau. Il est constitué d'un assortiment de morceaux à griller ou à rôtir (Côtes, Épaule ou Gigot) et de morceaux à cuisiner (Collier, Plat de côte).

La commande devra préciser avec ou sans abats, sachant que les abats remplaceront une partie de la viande s'ils sont demandés (par exemple environ 600g de foie, coeur et rognon contre 300g de viande).

Les colis d'agneau seront commandés (au choix) :

- « **Entier** » : Dans ce premier cas, le colis comportera un gigot raccourci OU une épaule et une scelle de gigot.
- ou « **Tranché** » : Dans ce second cas, le colis comportera plusieurs sachets de tranches de gigot ET d'épaule.

• b) Lot de mouton :

Un colis pèse environ 3 kilos à 14 euros/kg soit 42 € (quarante deux euros) par colis.

Le colis est composé d'un assortiment de Saucisse (S), Merguez (M) ET/OU Steak Haché (SH). Les commandes devront préciser l'option choisie (S/M, S/SH, M/SH ou S/M/SH) sachant que les produits sont répartis à parts égales dans des colis de 3kg (1,5kg de chaque pour S/M, S/SH et M/SH et 1kg de chaque pour S/M/SH).

4 : Organisations des distributions

- En exécution du présent contrat, le PAYSAN procédera à DISTRIBUTIONS selon le rythme suivant :

DATE	Un quart d'agneau 64.00€ Tranché avec abats	Un quart d'agneau 64.00€ Tranché sans abats	Un quart d'agneau 64.00€ Entier avec abats (épaule)	Un quart d'agneau 64.00€ Entier (épaule) sans abats	Un quart d'agneau 64.00€ Entier avec abats (gigot)	Un quart d'agneau 64.00€ Entier (gigot) sans abats	Un colis de mouton 42.00€ Saucisse/Haché	Un colis de mouton 42.00€ Saucisse/Merguez	Un colis de mouton 42.00€ Merguez/Haché	Un colis de mouton 42.00€ Merguez/Haché/Saucisse
27/02/26										
24/04/26										
26/06/26										
25/09/26										
27/11/26										

- Les distributions auront lieu les vendredis définis ci-dessus de 18h à 19h. Toutefois, ce calendrier sera susceptible d'être modifié ou aménagé en fonction des aléas de production. Les distributions seront effectuées devant la grange GAIHAGUET près de l'école de Brax (31490).
- Si l'ACHETEUR est dans l'impossibilité de se présenter à une ou plusieurs distributions, il fera son affaire de faire retirer son colis en ses lieux et place par une personne de son choix.
- Le contenu des lots pourra être redéfini en en faisant la demande auprès du paysan un mois avant chaque distribution. Malgré tout, le Paysan se donne le droit de refuser toute modification en fonction des aléas de production.

5 : Les paiements

Lors de la prise de commande annuelle correspondant à « l'engagement de l'adhérent », **il sera demandé un chèque par date de livraison et par type de lot choisi.**

Les chèques sont libellés à l'ordre du « GAEC de la Ferme du Garousset », datés du jour de leur émission. Ces chèques seront encaissés par les producteurs au fil des livraisons dans l'année et à partir de la date de livraison.

Tout lot de viande non retiré sera restitué au producteur, sans aucun dédommagement pour l'adhérent. Il est expressément convenu que ce prix ne sera pas révisé ou modifié pour quelque cause que ce soit.

6 : FACULTE DE RENONCIATION – RESILIATION DU CONTRAT :

Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la signature du présent contrat, l'ACHETEUR à la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. La renonciation, adressée aux PAYSANS, peut être notifiée sur papier libre

7 : ENGAGEMENT DE VISITE A LA FERME

Afin de comprendre et partager les conditions de production, l'ACHETEUR est vivement incité à participer à la visite de la ferme organisée en 2026 si les conditions sanitaires le permettent.

A Brax , le 01/02/2026

En deux exemplaires originaux.

L'ACHETEUR :	LES PAYSANS :
--------------	---------------

ANNULATION DE COMMANDE

Code de la consommation, article L121-23 à 121_26

CONDITIONS

Compléter et signer ce questionnaire, l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception en utilisant l'adresse du producteur. L'expédier au plus tard dans le septième jour à partir du jour de la commande ou si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.

Je soussigné,.....déclare annuler la commande ci-après :

Nature du bien :

Date de la commande :

Nom du client :

Adresse du client :

Signature du client :